

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Arrêté interministériel du.....correspondant au fixant la liste des équipements acquis sur le marché local ou importés, destinés aux activités de la recherche scientifique et du développement technologique pour les centres, établissements et autres entités de recherche habilités et agréés, exonérés des droits et taxes.

Le Ministre des Finances ;

Et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

-Vu le décret présidentiel n°10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

- Vu le décret exécutif n° 94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994, fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

-Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du Ministre des Finances ;

- Vu le décret exécutif n° 11-36 du 24 Safar 1432 correspondant au 29 janvier 2011 relatif à l'exonération des droits et taxes des équipements acquis sur le marché local ou importés, destinés aux activités de la recherche scientifique et du développement technologique pour les centres, établissements et autres entités de recherche habilités et agréés.

Arrêtent :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 11-36 du 24 Safar 1432 correspondant au 29 janvier 2011 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des équipements acquis sur le marché local ou importés, destinés aux activités de la recherche scientifique et du développement technologique pour les centres, établissements et autres entités de recherche habilités et agréés, exonérées des droits et taxes.

Article 2 : La liste des équipements ouvrant droit à l'exonération des droits et taxes prévue à l'article 1er ci-dessus, est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le

Correspondant au

A Le Ministre des Finances



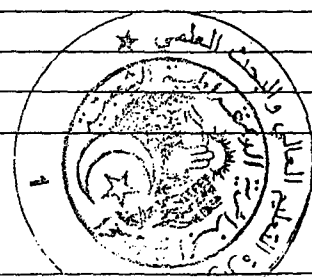
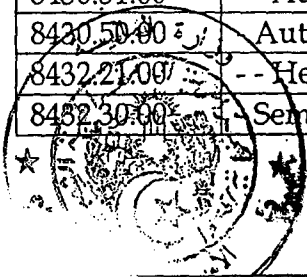
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique.



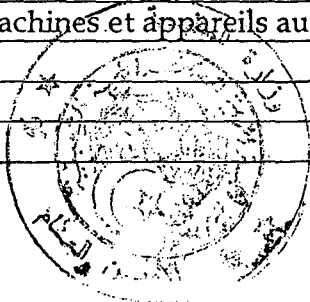
**LISTE DES EQUIPEMENTS ACQUIS SUR LE MARCHÉ LOCAL OU IMPORTES,
DESTINES AUX ACTIVITES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE POUR LES CENTRES, ETABLISSEMENTS
ET AUTRES ENTITES DE RECHERCHE HABILITES ET AGREES,
EXONERES DES DROITS ET TAXES**

Sous Position Tarifaire	Désignation des produits
8401.10.00	- Réacteurs nucléaires
8401.20.00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties
8402.11.00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes
8402.12.00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes
8402.19.00	- - Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes
8402.20.00	- Chaudières dites « à eau surchauffée »
8404.20.00	- Condenseurs pour machines à vapeur
8405.10.00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs.
8406.10.00	- Turbines pour la propulsion de bateaux
8406.81.00	- - D'une puissance excédant 40 MW
8406.82.00	- - D'une puissance n'excédant pas 40 MW
8410.11.00	- - D'une puissance n'excédant pas 1.000 kW
8410.12.00	- - D'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000 kW
8410.13.00	- - D'une puissance excédant 10.000 kW
8411.11.00	- - D'une poussée n'excédant pas 25 kN
8411.12.00	- - D'une poussée excédant 25 kN
8411.21.00	- - D'une puissance n'excédant pas 1.100 kW
8411.22.00	- - D'une puissance excédant 1.100 kW
8411.81.00	- - D'une puissance n'excédant pas 5.000 kW
8411.82.00	- - D'une puissance excédant 5.000 kW
8412.10.00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs
8412.21.00	- - A mouvement rectiligne (cylindres)
8412.31.00	- - A mouvement rectiligne (cylindres)
8413.20.00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19
8413.30.00	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8413.82.00	- - Elévateurs à liquides
8414.10.00	- Pompes à vide
8414.20.00	- Pompes à air, à main ou à pied
8414.30.00	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques
8414.40.00	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables
8414.60.00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm

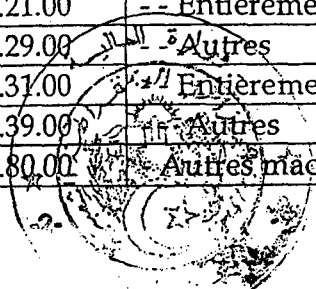
8416.10.00	- Brûleurs à combustibles liquides
8416.20.00	- Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes
8416.30.00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires
8417.10.00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux
8418.61.00	- - Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15
8419.31.00	- - Pour produits agricoles
8419.32.00	- - Pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons
8419.40.00	- Appareils de distillation ou de rectification
8419.50.00	- Echangeurs de chaleur
84 19.60.00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz
8420.10.00	- Calandres et laminoirs
8421.19.90	- - - Autres
8421.21.00	- - Pour la filtration ou l'épuration des eaux
8421.23.00	- - Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8421.29.10	- - - Appareils filtrants (dialyse du sang)
8421.29.90	- - - Autres
8421.39.00	- - Autres
8423.10.00	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage
8423.20.00	- Bascules à pesage continu sur transporteurs
8423.30.00	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses
8424.20.00	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires
8424.30.00	- Machines et appareils à jet de sable; à jet de vapeur et appareils à jet similaires
8424.81.00	- - Pour l'agriculture ou l'horticulture
8425.11.00	- - A moteur électrique
8425.19.00	- - Autres
8425.31.00	- - A moteur électrique
8425.39.00	- - Autres
8425.41.00	- - Elévateurs fixes de voitures pour garages
8425.42.00	- - Autres crics et vérins, hydrauliques
8426.11.00	- - Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes
8426.12.00	- - Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
8426.19.00	- Autres
8426.91.00	- - Conçus pour être montés sur un véhicule routier
8426.99.00	- - Autres
8427.10.30	- - - Inférieurs ou égaux à 8 tonnes
8427.10.40	- - - Supérieurs à 8 tonnes
8427.20.40	- - - Inférieurs ou égaux à 8 tonnes
8427.20.50	- - - Supérieurs à 8 tonnes et inférieurs e ou égaux à 18 tonnes
8427.20.60	- - - Supérieurs à 18 tonnes
8427.90.90	- - Autres
8430.31.00	- - Autopropulsées
8430.50.00	- - Autres machines et appareils, autopropulsés
8432.21.00	- - Herses à disques (pulvérisateurs)
8432.30.00	- - Semoirs, plantoirs et repiqueurs



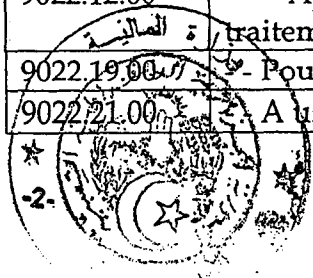
8432.40.00	- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais
8436.21.00	- - Couveuses et éleveuses
8442.30.00	- Machines, appareils et matériel
8443.31.00	- - Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau
8454.10.00	- Convertisseurs
8455.10.00	- Laminoirs à tubes
8455.21.00	- - Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid
8455.22.00	- - Laminoirs à froid
8456.10.00	- Opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons
8456.20.00	- Opérant par ultra-sons
8456.30.00	- Opérant par électroérosion
8456.90.00	- Autres
8457.10.00	- Centres d'usinage
8457.20.00	- Machines à poste fixe
8457.30.00	- Machines à stations multiples
8458.11.00	- - A commande numérique
8459.10.00	- Unités d'usinage à glissières
8459.21.00	- - A commande numérique
8459.31.00	- - A commande numérique
8461.20.10	- - Etaux-limeurs
8461.20.20	- - Machines à mortaiser
8461.30.00	- Machines à brocher
8461.40.00	- Machines à tailler ou à finir les engrenages
8461.50.00	- Machines à scier ou à tronçonner
8461.90.00	- Autres
8462.10.00	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets
8462.21.00	- - A commande numérique
8462.29.00	- - Autres
8462.39.00	- - Autres
8463.10.00	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires
8463.20.00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage
8463.30.00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil
8464.10.00	- Machines à scier
8464.20.00	- Machines à meuler ou à polir
8465.10.00	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations
8465.91.00	- - Machines à scier
8467.21.00	- - Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives
8467.22.00	- - Scies et tronçonneuses
8467.81.00	- - Tronçonneuses à chaîne
8468.10.00	- Chalumeaux guidés à la main
8468.20.00	- Autres machines et appareils aux gaz
8469.00.10	- - Braille
8469.00.90	- - Autres
8471.30.90	- - Autres



8471.41.90	--- Autres
8471.50.00	- Unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie
8477.10.00	- Machines à mouler par injection
8477.20.00	- Extrudeuses
8477.30.00	- Machines à mouler par soufflage
8477.40.00	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer
8479.10.00	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues
8479.20.00	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales
8479.30.00	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège
8479.50.00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
8479.81.00	-- Pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques
8479.82.00	-- A mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser
8479.89.00	-- Autres
8480.10.00	- Châssis de fonderie
8480.30.00	- Modèles pour moules
8480.41.00	-- Pour le moulage par injection ou par compression
8480.49.00	-- Autres
8480.50.00	- Moules pour le verre
8480.60.00	- Moules pour les matières minérales
8480.71.00	-- Pour le moulage par injection ou par compression
8481.10.10	-- Détendeur gaz d'une capacité inférieure ou égale à 50 m ³ /heure
8481.10.20	-- Détendeur gaz d'une capacité supérieure à 50 m ³ /heure
8481.10.30	-- Equipement de conversion au GPL/carburant et au gaz naturel/carburant
8481.20.00	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
8486.10.00	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes
8486.20.00	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques
8486.30.00	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat
8486.40.00	- Machines et appareils visés à la Note 9 C) du présent Chapitre
8514.10.00	- Fours à résistance (à chauffage indirect)
8514.20.00	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques
8514.30.00	- Autres fours
8514.40.00	- Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques
8515.21.00	-- Entièrement ou partiellement automatiques
8515.29.00	Autres
8515.31.00	Entièrement ou partiellement automatiques
8515.39.00	Autres
8515.80.00	Autres machines et appareils



8525.69.00	-- Autres (Système de visioconférence)
8525.80.10	-- Caméras de télévision
8525.80.90	-- Autres
8526.10.00	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)
8526.91.00	-- Appareils de radionavigation
8526.92.00	-- Appareils de radio-télécommande
8532.10.00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 KVA (condensateurs de puissance)
8532.21.00	-- Au tantale
8532.22.00	-- Electrolytiques à l'aluminium
8532.23.00	-- A diélectrique en céramique, à une seule couche
8532.24.00	-- A diélectrique en céramique, multicouches
8532.25.00	-- Adiélectrique en papier ou en matières plastiques
8532.29.00	-- Autres
8532.30.00	- Condensateurs variables ou ajustables
8533.10.00	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche
8533.21.00	-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W
8533.29.00	-- Autres
8533.31.00	-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W
8533.39.00	-- Autres
8533.40.00	- Autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)
8541.40.00	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière
8543.10.00	- Accélérateurs de particules
8543.20.00	- Générateurs de signaux
8543.30.00	- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse
9015.10.00	- Télémètres
9015.20.00	- Théodolites et tachéomètres
9015.40.00	- Instruments et appareils de photogrammétrie
9015.80.00	- Autres instruments et appareils
Ex9016.00.10	- Electriques ou électroniques
9016.00.90	- Autres
9017.10.00	- Tables et machines à dessiner, même automatiques
9017.20.00	- Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul
9017.30.00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges
9017.80.00	- Autres instruments
9018.11.00	-- Electrocardiographes
9018.12.00	-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)
9018.13.00	-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique
9018.14.00	-- Appareils de scintigraphie
9018.19.00	-- Autres
9018.20.00	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges
9022.12.00	- - Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information
9022.19.00	- Pour autres usages
9022.21.00	- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire



9023.00.00	- Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois
9024.10.00	- Machines et appareils d'essais des métaux
9024.80.00	- Autres machines et appareils
9025.11.00	- - A liquide, à lecture directe
9026.20.00	- Pour la mesure ou le contrôle de la pression
9027.10.00	- Analyseurs de gaz ou de fumées
9027.20.00	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse
9027.30.00	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)
9030.10.00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes
9030.20.00	- Oscilloscopes et oscillographes
9030.40.00	- Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)
9030.82.00	- - Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur
9031.10.00	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques
9031.20.00	- Bancs d'essai
9031.41.00	- - Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur
9032.10.00	- Thermostats
9032.20.00	- Manostats (pressostats)
9032.81.00	Hydrauliques ou pneumatiques

